

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gap, le 13 mai 2024

Déploiement du programme BAIL RENOV dans les Hautes-Alpes

La rénovation thermique des logements est un axe majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. Résidentiel, public, privé et tertiaire, c'est l'ensemble du parc immobilier français qui doit être appréhendé pour répondre aux objectifs législatifs environnementaux.

C'est le sens de Bail Rénov' qui va lancer le programme dans les Hautes-Alpes le 24 mai 2024

L'ADIL 04/05, l'UNPI 05 et le SOLIHA Alpes du Sud ont ainsi signé une convention partenariale, scellant leur engagement pour le déploiement du dispositif dans le département.

Les ambitions de Bail Rénov'

Bail Rénov est un dispositif mis à la disposition des propriétaires bailleurs et leurs locataires pour leur apporter informations, conseils gratuits et actualisés sur la rénovation et la performance de leurs logements, sur leurs droits et obligations. C'est une réponse concrète au calendrier d'interdiction progressive de mise en location des logements privés dits énergivores (Etiquette G en 2025, Etiquette F en 2028, Etiquette E en 2034).

Pour cela, 7 acteurs du logement et de la rénovation énergétique* au niveau national mutualisent leurs expertises et leurs réseaux partout en France pour accompagner propriétaires bailleurs et locataires dans leurs démarches co-responsables. Bail Renov' permet ainsi de répondre non seulement aux enjeux de rénovation énergétique mais aussi de lutte contre la précarité énergétique des plus fragiles.

** ANIL, Mouvement Habitat & Humanisme, SOLIHA, UNPI, Casbâ, Energies Demain, Sonergia*



bailrenov.fr

Le dispositif d'information gratuit dédié aux propriétaires bailleurs
(et à leurs locataires)

La mobilisation du réseau dans les Hautes-Alpes en 2024

Dans les Hautes-Alpes comme sur l'ensemble du territoire national, il est difficile de trouver à se loger.

Pourquoi ? Sur notre territoire, une partie importante du parc de logements sont des logements en résidences secondaires ce qui raréfie l'offre de logements destinés à la résidence principale.

De plus, depuis la loi Climat & Résilience, les logements doivent répondre à des critères de performance énergétique pas toujours faciles à atteindre, obligeant ainsi les propriétaires à faire des travaux de rénovation énergétique pour mettre leur bien « à niveau ». Les biens ne répondant pas à ces critères de performances sont, pour certains, interdits à la mise en location.

La rénovation du parc privé est donc un enjeu important pour le département qui s'engage dans la démarche.

Ateliers de sensibilisation, visites à domicile, plateforme téléphonique, les partenaires engagés sur le territoire vont assurer gratuitement un service de conseil au plus près des propriétaires bailleurs et des locataires du département, dans une démarche « gagnant-gagnant ».

Le département des Hautes-Alpes bénéficiera de :

- **4 ateliers de sensibilisation collective des propriétaires bailleurs** coanimés par l'ADIL 04/05, l'UNPI 05 et le SOLIHA Alpes du Sud : **Premières dates :**
 - **mardi 11 juin 2024, à la Maison du BTP, à GAP, 17h30**
 - **jeudi 13 juin 2024, à la salle des Associations, à BRIANCON, 16h30**
 - **prochaines dates : octobre 2024 (à définir).**
- **1 atelier collectif de sensibilisation des locataires** animé par l'ADIL 04/05,
- Les visites à domicile et l'accompagnement des propriétaires bailleurs et des locataires permettront de sensibiliser une cinquantaine de personnes.

